

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 6 AVRIL 2018

Etaient présents : Mmes BIGOT, FÉVRIER, HUBERT, PASQUIER Marie-Thérèse, PEREIRA MM. PANNIER, POUSSE, FOURNIER, GOUPY, JOURDAIN, RICHET, RADIGUE, SIMON

Etaient absents / excusés : /

Secrétaire de Séance : Mme FÉVRIER Florence

L'an deux mil dix huit, le six avril à 20 h 30, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30 mars 2018, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur PANNIER Olivier, Maire.

Le compte rendu de la réunion du 23 mars 2018 suscite une remarque relative au transfert des résultats du Compte Administratif 2017 du service assainissement à la Communauté de Communes.

En effet, il était prévu le transfert des restes à recouvrer cependant il semble qu'ils doivent rester dans le budget de la commune : ce sujet sera donc évoqué avec l'ensemble des élus de la Communauté de Communes. Il convient donc de différer la délibération.

✓ Travaux mise aux normes Restaurant L'Audonien

Monsieur PANNIER fait part aux conseillers municipaux du rapport SOCOTEC sur l'accessibilité aux ERP pour les personnes handicapés concernant le restaurant L'Audonien dont la commune est propriétaire :

- Pente de circulation horizontale non réglementaire (dérogation car aide apportée par le personnel de l'établissement)
- WC handicapés : espace de manœuvre non réglementaire : nécessité de déplacer la cuvette des WC
- Pose d'un plafond suspendu absorbant le bruit, ce qui nécessitera la pose d'un nouvel éclairage.

Concernant la pose d'un plafond suspendu, des devis ont donc été demandés aux entreprises (ROBERT et TECHNI-PLAQUE) et à l'entreprise SEG pour l'éclairage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de retenir :

- L'entreprise ROBERT pour un montant de 1 716,50 € HT soit 2 059,80 € TTC pour la pose d'un plafond suspendu.
- L'entreprise SEG pour un montant de 907,23 € HT soit 1 088,68 € TTC pour l'éclairage.

Ces dépenses seront imputées à l'article 2313 du Budget Primitif 2018.

En accord avec Monsieur RACINET et l'entreprise ROBERT, ces travaux sont prévus fin juillet début août (Semaine 31).

Monsieur PANNIER précise qu'il reste à faire des travaux d'accessibilité à l'école et au stade.

✓ **Affectation résultat de fonctionnement 2017 Commune**

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2017

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2017

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SI Compte 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTION DE RESULTAT
INVEST	- 143 449,26 €		94 373,04 €	19 801,61 € - 12 807,57 €	6 994,04 €	- 49 076,22 €
FONCT	157 439,06 €	- 120 000 €	154 545,65 €			191 984,71 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	191 984,71 €
Affectation obligatoire :	
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	49 076,22 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	50 923,78 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	91 984,71 €
Total affecté au c/1068	100 000,00 €
Résultat d'investissement à inscrire au Budget 2017 en dépenses au 001 (Déficit)	49 076,22 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2017	

✓ Vote taux des trois taxes pour l'année 2018

Conformément à la préparation du Budget Primitif 2018 effectuée le 23 mars dernier concernant la baisse des contributions directes, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur le Receveur, d'effectuer trois simulations de diminution des taux suivant la règle des liens entre les taux (voir annexe).

En effet, la Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est transférée à la Communauté de Communes depuis le 1^{er} janvier 2018.

Cette nouvelle compétence nécessite la mise en place d'une taxe communautaire sur les impôts locaux (taxe habitation, taxe foncière bâti et taxe foncière non bâti).

Aussi, afin de ne pas alourdir la fiscalité des audoniens, le Conseil Municipal a décidé de baisser la part communale de ces trois taxes locales de 1,35%.

Cette baisse devrait en partie compenser la part de la taxe communautaire GEMAPI.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote donc à l'unanimité le taux des trois taxes pour l'année 2018 comme suit :

- Taxe d'Habitation : 14,60 % au lieu de 14,80% soit un produit de 156 512 €
- Taxe Foncière Bâti : 24,66 % au lieu de 25% soit un produit de 167 639 €
- Taxe Foncière non Bâti : 42,70 % au lieu de 43,29% soit un produit de 38 387 €

Le produit total est donc 362 538 € auquel s'ajoutent les allocations compensatrices s'élevant à 13 615 €, soit une ressource fiscale de 376 153 €.

✓ Vote du Budget Primitif 2018 Commune

Le Conseil Municipal, vote le Budget Primitif 2018 à l'unanimité qui s'équilibre :

- Pour la section fonctionnement : en recettes et en dépenses pour un montant de 902 235 € dont un virement à la section d'investissement de 100 000 €. Il est à noter une forte augmentation des dépenses pour la voirie avec notamment la réfection de la route de l'Epine.
- Pour la section investissement : en recettes et en dépenses pour un montant de 495 680 € dont un remboursement du capital des emprunts de 68 500 €.

Les principales dépenses d'investissement concernent notamment :

- Les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux et de rénovation du logement au-dessus de l'épicerie
- les travaux de voirie route d'Ecommoy et la création d'une liaison douce routes de la Rouzière et de Château l'Hermitage.

Par ailleurs, Monsieur PANNIER informe le Conseil Municipal d'un rapport en date du 20 mars 2018 du bureau d'études Stratorial dans le cadre d'une réflexion globale sur les finances et la fiscalité du territoire communautaire. En synthèse, la situation financière de la commune apparaît très satisfaisante. Le rapport est à la disposition des élus.

✓ Avenir de l'Épicerie

Monsieur PANNIER donne lecture du courrier de Madame BOUTET, Epicière nous indiquant qu'elle cesse son activité à partir du 2 mai 2018 : L'épicerie sera donc fermée le 27 avril 2018 à 19h 30. Cette lettre est accompagnée de la liste du matériel d'un montant de 4 000 €.

Madame BOUTET a averti le service des Douanes de cette cessation d'activité qui est définitive s'il n'y a pas de compromis de vente concernant le fonds de commerce établi avant le 1^{er} mai 2018.

La commune a la possibilité d'acquérir le fonds de commerce pour éviter de perdre la vente de tabacs et dispose d'un délai d'un an à compter de l'acte notarié pour retrouver un repreneur.

Après débat, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ est favorable à l'acquisition du fonds de commerce Epicerie – Tabac y compris le matériel au prix de 4 000 € net vendeur.
- ✓ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte notarié et tous documents s'y rapportant.

✓ Questions d'Actualité

▪ Pour information

Monsieur PANNIER indique qu'un chauffe-eau des vestiaires du stade est hors service. Il convient de prévoir son remplacement mais la capacité actuelle de 1000 l, compte tenu de l'utilisation ne semble pas nécessaire : il sera donc demandé à Monsieur THÉVENOT si un chauffe-eau de 500 l ne suffirait pas.

▪ Remaniement du Plan Cadastral en zone urbaine

Conformément à l'arrêté préfectoral du 29 mars 2018, un remaniement du cadastre, en zone urbaine, a lieu à partir du 6 avril 2018 sur notre commune. Des géomètres du cadastre viendront relever les limites de propriété et bâtiments. Les propriétaires recevront un courrier personnalisé informant de la date de passage des agents accrédités.

▪ PLUI

La commission locale du PLUI se réunira le 12 avril prochain pour faire le point des bâtiments agricoles de la commune et ensuite le 24 avril en présence du bureau d'études pour déterminer les orientations d'aménagement et de programmations (OAP).

▪ Formation randonnées

Monsieur GOUPY Jean-Raymond, référent randonnées au Comité Départemental de Randonnées Pédestres sera convié à une formation.

▪ Calendrier Ecole

Monsieur le Maire présente le calendrier 2018 de l'Ecole Claire Fontaine qui est apprécié par l'ensemble des conseillers municipaux.

▪ Plaquette Eté 2018 Enfance Jeunesse

Monsieur RICHET indique qu'une plaquette des activités Enfance / Jeunesse pour l'été 2018 est dématérialisée et peut être visualisée sur les sites de la commune ou de la Communauté de Communes Orée de Bercé Belinois.

▪ **Inauguration de la salle de sports à Moncé en Belin**

La salle de sports de Moncé en Belin sera inaugurée le samedi 7 avril prochain.

▪ **Cérémonie 8 mai**

La cérémonie aura lieu le 8 mai et le programme est le suivant :

- 10h15 : Rassemblement sur la place
- 11h30 : Dépôt de gerbe au monument
Défilé au cimetière
- 12h00 : Vin d'honneur **au Restaurant Scolaire**

▪ **Entretien voirie**

Madame HUBERT signale la présence de trous dans la chaussée route de l'épine.

▪ **Informations animation sportive**

Monsieur RICHET indique qu'une rencontre à la Maison des Sports avec Profession Sports Loisirs a eu lieu ce jour concernant les modalités pratiques relatives à l'embauche par des clubs d'un animateur sportif. L'USSOB les a rencontré également et ce service pourrait peut être intéressé le Club VSB.

Cette aide peut être de nature administrative ou sportive dont le coût de l'animateur, charges comprises est évalué à 20 € de l'heure. Le salarié doit disposer d'une carte professionnelle.

Les clubs devront donc définir leur besoin respectif pour l'envisager au plus tôt en septembre 2018.

▪ **Prévention Routière**

Afin d'étudier la mise en place d'une éventuelle opération Gilet Jaune auprès des jeunes de notre commune, Madame PEREIRA se rendra le 11 avril prochain à la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour y rencontrer une personne en charge de la Sécurité Routière dans le département.

▪ **St Ouen fête l'été**

Madame FÉVRIER donne le compte rendu des différentes réunions de la commission animation pour Saint Ouen fête l'été 2018.

Au programme est prévu un spectacle de rue avec la troupe « T'es trop fort », une séance de cinéma en plein air, les jeunes du local serviront l'apéritif et L'Audonien proposera des repas. Les nouveaux boulangers seront contactés pour les intégrer à cette manifestation.

▪ **Journée Jeux le 21 avril 2018**

Une journée jeux à l'espace familles est prévue le 21 avril prochain.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est prévue le Vendredi 27 avril 2017 à 20h 30.

La séance est levée à 23h 10

La Secrétaire de séance